

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : **14**

en exercice : **14**

Séance du 21 Avril 2026

En séance : **14**

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de M. Marc FLORIAN, Maire.

Membres présents :

Mmes Sophie LINDNER – Danielle ENGEL – Chantal ROYER- Nicole MULLER – Jenhyfer LERCHER – Céline WESTERMANN – Marie JUNG.

MM. Serge ZEIDLER – Marc KAPP- Grégory BALL – Xavier COMBEAU – Damien MASSE.

Membre absent excusé :

M. Julien HIRLEMANN

Procuration :

Julien HIRLEMANN donne procuration à Grégory BALL

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Forêt indivise : vote du budget primitif 2026
- Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026
- Vote du budget primitif 2026 de la commune de Kutzenhausen
- Subventions 2026
- Adhésion au groupement de commande LOGICIEL à la Communauté de Commune du Sauer-Pechelbronn

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2026, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

N° 1 Délibération 2026/22

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc KAPP comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK.

N° 2 Délibération 2026/23

Forêt indivise : vote du budget primitif 2026

La proposition de budget primitif 2026 pour la forêt indivise est présentée par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 172 312.00€
Recettes : 172 312.00€

Section d'investissement : Dépenses : 0.00€
Recettes : 0.00€

Le montant du produit de la forêt à affecter aux communes de KUTZENHAUSEN et MERKWILLER PEHELBRONN est de **41 000€.**

N° 3 Délibération 2026/24

Objet : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 09/04/2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

TFPB : 26.95 %
TFPNB : 50.39 %
THRS : 8.92%

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB : 29.45 %
TFPNB : 50.39 %
THRS : 8.92%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition.

N°4 Délibération 2026/25

Objet : Vote du budget primitif 2026 de la commune de Kutzenhausen

La proposition de budget primitif 2026 pour la commune de Kutzenhausen est présentée par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 127 616.00€
Recettes : 1 127 616.00€

Section d'investissement : Dépenses : 349 129.36€
Recettes : 349 129.36€

N°5 Délibération 2026/26

Objet : Subventions 2026

Le conseil municipal approuve les subventions suivantes pour 2026 :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
PAROISSE CATHOLIQUE KUTZENHAUSEN	200,00
AOS ASS. OEUVRES SCOLAIRES	136,00
CARITAS ALSACE	400,00
ASS LES CIGOGNES SPORTIVES	2 577,00
ASS SOUVENIR FRANCAIS	50,00
ASS. CIPAP- COMITE INT.PAR.AME.PRES	1 636,41
ASS. CLUB VOSGIEN SECTION DE SOULTZ	65,00
STE MUSIQUE UNION PREUSCHDORF	170,00
ETS. INSTITUT MED.PROF. DE HARTHOUSE	200,00
PAROISSE PROTESTANTE KUTZENHAUSEN	200,00
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00
DYNAM OBER	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE KUTZENHAUSEN	200,00
AMIOK	500,00
SURBOURG TWIRL	100,00

N°6 Délibération 2026/27**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour le marché de fourniture d'un logiciel de gestion (financière, paie, état-civil et autres applications...)**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de gestion (financière, paie, état-civil et autres applications...) régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre à l'ensemble des organismes rattachés au groupement de commandes de se doter d'un logiciel de gestion couvrant les principaux domaines fonctionnels des collectivités (finances, paie, état-civil et autres applications)

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Vu l'exposé ci-dessus,

Vu code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée d'un logiciel de gestion,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1-APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché en vue de l'acquisition mutualisée d'un logiciel de gestion ;

2-DECIDE l'adhésion de la commune de KUTZENHAUSEN à ce groupement de commandes ;

3-CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes : Coordonnateur ;

4-AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation.

Divers :

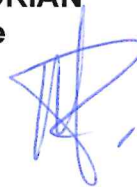
- Sophie Lindner rappelle que la fête des Aînés aura lieu le dimanche 7 juin 2026. L'organisation de cette journée est confiée aux membres du Conseil municipal (invitation, service).
- Déchets verts
Correctif : les responsables de la plateforme sont : MM. Zeidler Serge, Hirlemann Julien et Ball Grégory.
- Marc KAPP fait le point sur les travaux en cours (assainissement, mise en conformité de la salle polyvalente).
- Marc FLORIAN fait le compte rendu de la séance d'installation de la Communauté de Communes du Sauer-Pechelbronn.

La séance est clôturée à 22h15

Certifié exécutoire par Marc FLORIAN, maire, et Marc KAPP , secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 23 avril 2026 et l'affichage le 23 avril 2026

MARC FLORIAN
Maire



MARC KAPP
Secrétaire de séance

